ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies

Question au Gouvernement n° 2209

Texte de la question

LEUCOSE BOVINE À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et porte sur l'inquiétante surmortalité enregistrée dans les cheptels laitiers de La Réunion.

Selon une expertise récente, la cause principale se trouverait dans une maladie non transmissible aux hommes mais très contagieuse : la leucose bovine enzootique.

Alors qu'il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire et que depuis 1990 les cheptels font l'objet, en France et dans l'Union européenne, de mesures de dépistages et de plans d'assainissement, La Réunion est restée à l'écart de toutes ces précautions, à l'exception d'un éphémère plan d'éradication en 2002.

Résultat : 70 % du cheptel laitier est atteint, des éleveurs sont ruinés et ont dû abandonner leur activité, la production laitière a chuté.

Inédite, cette absence durable de dépistage de la leucose bovine s'expliquerait par des dérogations successives, la dernière ayant été renouvelée en 2007 sous la forme d'une simple lettre émanant de la direction en charge de la santé et de la protection animale du ministère de l'agriculture.

Cette dérogation est toujours en vigueur bien qu'aucun texte réglementaire ne l'ait validée.

Sans doute la crainte que trop de bêtes ne soient abattues explique-t-elle que la leucose bovine n'ait jamais été combattue à La Réunion.

Cependant, l'ensemble de la filière laitière a fini par être fragilisée. Un grand nombre d'élevages sont en difficulté ou, pire, ont déjà disparu.

Pourtant, les éleveurs qui supportent seuls les conséquences de ces décisions sont disposés à relancer l'activité laitière pour peu que des mesures appropriées les accompagnent durant cette sortie de crise sanitaire.

Quelles décisions le Gouvernement entend-il prendre pour que La Réunion ne soit plus le seul territoire de l'Union européenne dans lequel la leucose bovine ne fasse pas l'objet d'un contrôle obligatoire et systématique ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme George Pau-Langevin, *ministre des outre-mer.* Mesdames, messieurs les députés, madame la députée Huguette Bello, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser l'absence de Stéphane Le Foll, actuellement au salon de l'alimentation avec le Président de la République.

Vous appelez notre attention sur les problèmes rencontrés par les éleveurs à La Réunion et la situation sanitaire préoccupante des élevages.

Je peux comprendre l'inquiétude des exploitants quant à la viabilité sur l'île de ce secteur qui, pourtant, permettait de couvrir les besoins alimentaires d'une grande partie des Réunionnais.

Parmi les difficultés dont vous avez parlé figure la leucose bovine, maladie très contagieuse mais qui, en effet, est sans incidence sur l'homme.

Plusieurs études et expertises scientifiques ont été menées successivement par le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, l'agence nationale de sécurité sanitaire des aliments, le centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement – le CIRAD –, l'institut de l'élevage ainsi que la direction de l'agriculture et de la forêt, la DAF.

Elles ont conclu que la surmortalité observée n'est pas uniquement imputable à cette maladie et ont recommandé un meilleur encadrement technique des éleveurs dans le domaine des bonnes pratiques d'élevage.

Par conséquent cette maladie, dont la prévalence est mal connue à La Réunion, n'est visiblement pas à l'origine de l'ensemble des problèmes sanitaires que connaissent les éleveurs.

Un plan d'action global sera engagé avec un triple objectif : connaître précisément la situation épidémiologique, définir les conditions d'éradication de la maladie, préciser les mesures techniques et financières mobilisables au bénéfice des éleveurs dans un tel contexte.

J'ajoute que le directeur général de l'alimentation se rendra à La Réunion le 6 novembre et qu'à cette occasion il échangera avec les professionnels et les services de l'État.

Nous essayons ainsi de répondre le plus efficacement possible à la difficulté que vous soulevez.

Données clés

Auteur : Mme Huguette Bello
Circonscription : Réunion (2e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2209
Rubrique : Animaux
Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 octobre 2014
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 octobre 2014